

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Note d'information n° 98 en date du vendredi 16 mai 2014

Objet : Commission Permanente du 25 avril 2014

A l'intention des membres du CNEC, des directeurs diocésains, des responsables congréganistes, des responsables académiques et nationaux des APEL, des organismes nationaux, des organisations professionnelles de chefs d'établissement et des syndicats de salariés.

* * *

I Actualité

- **Ministère de l'Education Nationale**

Depuis le 2 avril, M. Benoit Hamon est le nouveau Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Nous espérons que cette organisation regroupant sous sa seule autorité deux ministères auparavant distincts permettra une meilleure cohérence dans le traitement des sujets liés à la formation initiale des maîtres.

Pascal Balmand rencontrera le nouveau ministre le 14 mai prochain.

- **L'association « collègue employeur »**

Les statuts de l'association collègue employeur ont été adoptés le 13 avril 2014 dernier. Jusqu'alors constitué de manière informelle, mais appelé par le Statut de l'Enseignement catholique à une organisation plus structurée, ce collège qui réunit la FNOGEC, le SNCEEL, le SYNADEC, le SYNADIC et l'UNETP existe désormais sous forme associative, preuve d'une véritable volonté de travailler ensemble dans l'intérêt de l'institution.

- **Les relations avec les régions ou les effets de la nouvelle décentralisation**

L'Enseignement Catholique se prépare aux effets de la Loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale qui donne des pouvoirs grandissants aux régions. Pour comprendre au mieux ces évolutions, le CNEAP a convié lors de son congrès M. Alain Rousset, Président de la région Aquitaine et de l'Association des Régions de France (ARF). De leur côté, les secrétaires généraux de CAEC, le 10 avril dernier, ont échangé avec M. Jean Rainaud, Conseiller Education de l'ARF sur les relations avec les régions et les évolutions en cours.

Ce thème sera repris lors de l'assemblée plénière des directeurs diocésains des 23 et 24 juin.

- **RENASUP**

Après avoir énormément donné à l'Enseignement Catholique, M. Fernand Girard a exprimé le souhait de quitter ses fonctions de Président de RENASUP à l'automne prochain.

M. Yves Ruellan, actuel Président du SYNADIC et chef d'établissement de l'externat Saint Joseph à Ollioules qui prendra sa retraite en juillet prochain, sera proposé par M Pascal Balmand à la présidence de cet organisme national en charge de l'enseignement supérieur.

- **La commission des litiges**

La commission a traité deux saisines au cours du mois d'avril :

L'une provenait d'un prêtre envoyé par son Evêque en mission dans un établissement d'enseignement catholique. L'Evêque ayant ultérieurement décidé de lui retirer cette mission, le prêtre a saisi la commission des litiges.

Les membres de la commission des litiges se sont déclarés incompétents pour traiter d'une situation de désaccord entre un Evêque et l'un de ses prêtres.

L'autre émanait de membres d'une communauté éducative qui demandaient que soit annulée la décision de fermeture de leur établissement.

La commission a d'abord rappelé son rôle et la nature de son travail. Le rôle de la Commission des litiges est de proposer une solution amiable à un litige ; elle n'a donc pas pouvoir de décision, mais, en écoutant les parties prenantes, et sur la base du Statut de l'Enseignement Catholique, elle suggère les voies de résolution du litige. Sa proposition de résolution prend la forme d'un protocole soumis à la signature des parties.

Autrement dit, elle n'est pas une « juridiction » qui aurait pouvoir d'annuler une décision, comme le souhaitent les demandeurs. En l'espèce, la Commission a pris acte de la décision de fermeture et considéré qu'il était impossible de revenir en arrière à cette date. Elle a donc constaté qu'il n'y avait pas lieu de proposer un protocole comme résolution du litige.

Elle a néanmoins relevé que cette affaire faisait apparaître une nécessité de mieux définir la place de la tutelle dans la décision de fermeture d'un établissement. Les membres de la Commission Permanente ont donc décidé de demander à la commission des litiges de rendre un avis sur cette question.

- **Union St Pierre**

L'Union nationale des propriétaires d'établissements d'enseignement catholique dénommée « Union Saint Pierre » a été créée le 24 avril dernier.

Lors de cette assemblée constitutive M. Jean-Pierre DUFOUR tout jeune retraité de son poste de chef d'établissement coordinateur du centre scolaire La favorite Sainte Thérèse à Lyon a été élu président.

- **Le métier d'enseignant**

L'APEL Nationale et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ont conjointement fait procéder à une enquête d'opinion sur le métier d'enseignant. Ce sondage a été effectué du 19 mars au 1^{er} avril par « Opinionway » auprès d'un échantillon de 785 parents d'enfants scolarisés et de 600 enseignants publics ou privés.

Il résulte de cette enquête qu'il y a une image positive du métier d'enseignant auprès des parents, que globalement les enseignants ne partagent que partiellement cet avis, mais que les professeurs des établissements privés associés à l'Etat expriment un degré de satisfaction professionnelle nettement plus élevé que la moyenne.

Cette étude montre également une assez sensible convergence entre l'attente des parents et les constats des enseignants à la fois sur ce qui caractérise leur métier et ce qu'ils souhaiteraient faire davantage.

A cet égard, les évolutions qui semblent souhaitables aux parents pour favoriser la réussite de tout élève rencontrent une forte adhésion de la part des enseignants du privé.

Les résultats de cette enquête sont en ligne sur le site de l'enseignement catholique.

II Validation des textes votés au CNEC

- **L'engagement de l'Ecole catholique pour les réussites**

Approuvé par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 28 mars dernier, après quelques propositions d'amendement, ce texte a été promulgué par la Commission Permanente.

- **Organisation et financement des services de l'Enseignement catholique (principes et préconisations)**

Après s'être assurés que les remarques proposées lors de l'adoption du texte par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 28 mars dernier avaient été prises en compte, les membres de la Commission Permanente ont décidé de le promulguer.

- **Ecole catholique et formation morale**

Approuvé par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 28 mars dernier, ce texte a été promulgué par la Commission Permanente.

A cette occasion, les membres de la Commission Permanente se sont vus proposer une démarche structurante de fiches d'appropriation autour de pistes pour discerner et agir en conscience.

Ces fiches sont destinées responsables et aux acteurs des communautés éducatives afin de les aider à nourrir leur réflexion et leur pratique.

III Statuts des Unions propriétaires

Quand en 2012, le Comité National de l'Enseignement Catholique a voté les 7 préconisations immobilières, il a renouvelé son souhait de privilégier le regroupement des propriétés utilisées par des établissements scolaires sous tutelle diocésaine au sein d'une seule et même personne morale.

Pour autant, conscient que cette démarche pouvait prendre du temps, il a souhaité que parallèlement, il soit proposé de créer une Union diocésaine (ou interdiocésaine ou académique).

La Commission Permanente a donc validé les statuts type des Unions Diocésaines ou Interdiocésaines (voire Académiques) des organismes propriétaires d'établissements catholiques d'enseignement.

De par ces statuts, ces unions ont vocation à accueillir comme membres aussi bien les structures propriétaires d'établissements relevant de la tutelle diocésaine que celles qui concernent des établissements congréganistes.

IV XVIII Congrès de l'APEL nationale : « parent d'élève, un métier d'avenir »

La présidente de l'APEL Nationale a présenté aux membres de la Commission Permanente l'ensemble du programme de ce congrès qui se tiendra à Strasbourg les 16, 17 et 18 mai.

Il est à noter qu'un nombre important d'enseignants et de chefs d'établissement ont demandé à pouvoir participer à cette manifestation importante pour l'Enseignement catholique.

V Accompagnement à l'orientation : expérimentation du «dernier mot aux parents»

Cette expérimentation en 3ème a été engagée par le Ministère auprès de 117 établissements, publics ou privés, répartis dans 12 académies. L'Enseignement Catholique va être très attentif à cette approche qui pourrait amener à une nouvelle forme d'inégalité entre les jeunes et à une démotivation des équipes éducatives. Outre un vocabulaire qui semble peu opportun, en ce sens qu'il pourrait accréditer l'idée selon laquelle l'orientation ferait l'objet d'une « lutte » entre les établissements et les familles, cette expérimentation semble en effet exposer le système éducatif à une forme de dégradation du dialogue entre les équipes pédagogiques, les élèves et leurs parents, là où l'Enseignement Catholique se montre précisément très attaché à ce dialogue.

Rappelons qu'en 2009 le CNEC avait adopté le texte sur «l'accompagnement à l'orientation » et que le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a signé une convention avec l'ONISEP pour permettre aux établissements de bénéficier des services du webclasseur.

VI Titre II

En janvier dernier la Commission Permanente avait donné mandat à Nathalie Tretiakow (Direction de la Formation des Cadres du département ressources humaines du SGEC) pour commencer le travail de préparation et de mise en œuvre de la certification des formations des cadres intermédiaires.

Les premiers travaux ont été présentés à la Commission Permanente. Il est convenu que ce titre sera porté en co-responsabilité par le SGEC et le Collège employeur, compte tenu du type de fonctions auxquelles il ouvrira.

VII Formation initiale des enseignants

Plusieurs questions ont été abordées à propos de la formation initiale :

- Nous sommes dans l'attente d'arrêtés qui devraient indiquer qu'eu égard à la situation particulière des lauréats de l'enseignement privé, ces derniers seront automatiquement placés en alternance.
- La validation de nos stagiaires par les jurys compétents devrait pouvoir être réalisée notamment au regard des avis du chef d'établissement et de l'ISFEC concernés.
- Nous avons réussi à mettre en place un système de mutualisations disciplinaires entre les ISFEC et les Universités catholiques pour les disciplines à effectifs réduits.
- Les frais de scolarité pour l'année 2014-2015 :
Les membres de la Commission Permanente demandent à ce que les frais de scolarité des étudiants en master 1 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » soient maintenus à 1 250 € par an.
Pour les étudiants en master 2, ils demandent que les frais de scolarité soient fixés à hauteur de la prise en charge par l'Etat.

VIII Vers un nouveau modèle économique de l'enseignement catholique ?

Sur proposition du Secrétaire Général, les membres de la Commission Permanente ont décidé d'engager un travail de réflexion et de prospective à la fois sur les futurs enjeux de l'Enseignement Catholique mais aussi sur les différents modèles économiques qui pourraient en assurer le financement.